



# Résultats de l'exercice de reporting des membres de l'ICI - 2022

Avril 2024

## Contexte

Le travail des enfants et le travail forcé dans le secteur du cacao sont des questions complexes, liées aux réalités de la pauvreté rurale. La majorité du cacao en Afrique de l'Ouest est cultivé par de petits producteurs, qui sont confrontés à des problèmes tels que la pénurie de terres, l'insécurité alimentaire, et l'accès limité à une éducation de qualité, à l'eau potable et à des services de santé adéquats. En raison de la multiplicité de ces causes profondes, aucun acteur ne peut à lui seul résoudre le problème du travail des enfants ou du travail forcé. Toutes les parties prenantes, l'industrie du cacao, les gouvernements, les organisations de la société civile et les agriculteurs eux-mêmes ont un rôle à jouer.

La Fondation International Cocoa Initiative (ICI) est une organisation à but non lucratif luttant contre le travail des enfants et le travail forcé en unissant les forces de l'industrie du cacao et du chocolat, de la société civile, des communautés agricoles, des gouvernements, des organisations internationales et des donateurs. ICI innove, catalyse et soutient le développement, la mise en œuvre et l'extension de politiques et de pratiques efficaces qui promeuvent les droits de l'enfant et qui préviennent ou remédient au travail des enfants et au travail forcé.

L'une des approches, qui s'est avérée efficace pour lutter contre le travail des enfants dans le secteur du cacao, est celle des Systèmes de Suivi et de Remédiation du Travail des Enfants, - SSRTE (Child Labour Monitoring and Remediation Systems - CLMRS). Développés à l'origine par l'Organisation International du Travail (OIT), ces systèmes ont été adaptés au secteur du cacao par ICI et ses membres en 2012. Depuis lors, ils ont été mis en place par de nombreuses entreprises de cacao et de chocolat, et ont été considérablement renforcés ces dernières années. Ces systèmes sont conçus pour identifier, traiter et prévenir le travail des enfants. Ils s'appuient sur des relais communautaires (souvent des agriculteurs eux-mêmes) qui se rendent dans les foyers, sensibilisent aux dangers du travail des enfants et identifient les enfants qui effectuent des travaux dangereux. Si un enfant est découvert en train de travailler, il est enregistré dans le système et un soutien est apporté à l'enfant, à sa famille et/ou à sa communauté. Ce soutien peut prendre la forme d'une aide permettant l'accès à une éducation de qualité, d'un renforcement des moyens de subsistance des agriculteurs ou d'action en faveur de l'autonomisation des femmes.

**Le travail des enfants** : Le travail des enfants est défini par l'Organisation internationale du travail comme "un travail qui prive les enfants de leur enfance, de leur potentiel et de leur dignité, et qui est préjudiciable à leur développement physique et mental" (les conventions 138 et 182 de l'OIT font référence au travail des enfants). (Les conventions 138 et 182 de l'OIT font référence au travail des enfants.) Tous les travaux effectués par des enfants ne sont pas considérés comme du travail des enfants. Par exemple, les enfants qui effectuent des tâches légères et non dangereuses dans la ferme familiale pendant une période limitée, sous surveillance et sans compromettre leur scolarité, sont considérés comme un travail des enfants acceptable.

En revanche, lorsque les activités sont dangereuses, comme le port de lourdes charges ou l'utilisation d'outils tranchants, que les heures de travail sont trop nombreuses ou que le travail interfère avec la scolarité de l'enfant, il s'agit de travail des enfants.

**Le travail forcé** : Le travail forcé est défini par l'Organisation internationale du travail comme "tout travail ou service exigé d'un individu sous la menace d'une peine et pour lequel cet individu ne s'est pas offert de plein gré". Les cas peuvent souvent impliquer la tromperie et la manipulation, comme le fait pour les travailleurs d'effectuer un travail qu'ils n'avaient pas accepté au départ, de se voir confisquer leurs papiers d'identité ou de voir leur salaire retenu, en plus de la violence physique ou de la menace de violence physique.

Pour les enfants, le travail forcé est défini comme le fait de travailler en raison d'une sanction (ou de la menace d'une sanction) émanant d'une personne autre que le parent. Il peut s'agir d'une menace pour l'enfant ou pour le parent. Parfois, les enfants sont contraints de travailler parce que leurs parents sont eux-mêmes soumis au travail forcé.

## L'exercice de reporting

En 2021, la Fondation ICI et ses membres ont introduit de nouvelles responsabilités en matière de reporting, afin de soutenir l'exigence de rigueur et de transparence dans le secteur, de reconnaître les efforts actuellement déployés et de motiver d'autres actions. Dans le cadre de cet accord, les membres de ICI communiquent les détails des activités de lutte contre le travail des enfants et le travail forcé en cours dans le secteur du cacao, tels que l'étendue de la couverture des SSRTE ou systèmes équivalents, le nombre d'enfants identifiés en situation de travail, le soutien apporté et le travail effectué pour renforcer les systèmes locaux et nationaux dans les pays producteurs de cacao.

Les résultats présentés ici concernent la période de reporting allant d'octobre 2021 à septembre 2022<sup>1</sup>. Il s'agit de chiffres globaux qui reflètent les efforts collectifs des membres d'ICI à ce jour ([veuillez consulter la liste complète de nos membres sur notre site internet](#)). Cet aperçu peut ne pas refléter tous les efforts déployés par les membres d'ICI pour lutter contre le travail des enfants et le travail forcé (d'autres projets peuvent être en cours, qui ne sont pas pris en compte dans cet exercice de reporting). De plus, ces chiffres ne doivent pas être considérés comme reflétant le travail du secteur dans son ensemble, car ils n'incluent pas les données des organisations qui ne font pas partie d'ICI (ou qui ne sont pas fournisseurs d'un membre d'ICI).

S'accorder sur des définitions et des indicateurs collectifs (une étape nécessaire pour mesurer les progrès) est une tâche difficile, et nous sommes fiers des progrès que nous avons réalisés dans cet exercice. Néanmoins, à mesure que nous avancerons dans ce mécanisme, nous apporterons des améliorations pour garantir une meilleure qualité des données et nous continuerons à modifier le mécanisme en lui-même, pour s'assurer les résultats les plus fiables.

<sup>1</sup> La société d'audit indépendante PwC a apporté une assurance limitée au processus de reporting de la fondation International Cocoa Initiative pour l'année 2023 (couvrant la campagne cacaoyère de la saison précédente qui a pris fin le 30 septembre 2022). Cette assurance porte sur l'adéquation entre le processus de reporting des membres et les contrôles mis en place par la fondation International Cocoa Initiative pour ce dernier.

## Résultats principaux

### 707 925 ménages sont couverts en Afrique de l'Ouest

- Grâce aux efforts collectifs des membres de la société civile et de l'industrie, 707 925 ménages d'Afrique de l'Ouest (Côte d'Ivoire, Ghana, Nigeria et Cameroun) sont couverts par un Système de Suivi et de Remédiation du Travail des Enfants (SSRTE) ou équivalent, contre un peu plus de 591 000 l'année dernière. Un ménage est dit "couvert" par un SSRTE quand il a été enregistré dans le système et que son niveau de risque de travail des enfants a été évalué. Quand cette évaluation est réalisée au cours d'une visite d'un agent de suivi local, le ménage a été "suivi". Dans les autres cas, les données du ménage (le nombre, l'âge et le sexe des enfants vivant dans le ménage, ou l'accès du ménage aux services de base) sont utilisées pour évaluer le risque de travail des enfants à l'aide d'un modèle de risque. Au cours de la période 2022, 679 704 ménages ont été couverts par des visites de suivi, et un peu plus de 28 000 ont été couverts par un modèle de risque.
- Ces systèmes constituent un élément clé des approches de diligence raisonnable des entreprises en matière de droits de l'Homme et permettent d'identifier, de traiter et de prévenir le travail des enfants dans leurs chaînes d'approvisionnement, contribuant ainsi à soutenir les familles d'agriculteurs et à garantir le respect de leurs droits fondamentaux. Ces systèmes ne peuvent à eux seuls résoudre le problème du travail des enfants, mais ils jouent un rôle important, en complétant d'autres efforts, tels que les investissements des entreprises, des gouvernements, des organisations de la société civile et d'autres parties prenantes dans la protection sociale, l'éducation et les soins de santé de qualité.
- L'extension significative de ces systèmes est conforme à la stratégie et aux objectifs stratégiques clés d'ICI. En s'appuyant sur cette base solide, il sera important d'intensifier les efforts et d'accélérer la mise à l'échelle, si nous voulons atteindre l'objectif de couvrir tous les ménages producteurs de cacao en Côte d'Ivoire et au Ghana d'ici à 2025. Nous devons également poursuivre nos efforts collectifs pour soutenir le développement d'un environnement favorable dans les pays producteurs de cacao et veiller à ce que toutes les parties prenantes continuent à travailler de concert.

### 14% des enfants couverts par ces systèmes sont identifiés comme étant en situation de travail des enfants

- 145 641 enfants ont été identifiés comme e travailleurs. Ce qui représente environ 14 % du nombre total d'enfants couverts par ces systèmes. Une fois identifiés, un soutien peut être apporté pour les aider à sortir du travail des enfants.
- Ces résultats ne peuvent être comparés aux enquêtes nationales de prévalence. En effet, le champ d'application et les méthodologies diffèrent: les enquêtes de prévalence nationales portent sur l'ensemble du pays, alors que le présent rapport ne prend en compte que les ménages couverts par un SSRTE ou équivalent; qui plus est, l'estimation de la prévalence du travail des enfants à l'échelle nationale n'est pas la même chose que l'identification des cas de travail des enfants dans des communautés ou des chaînes d'approvisionnement spécifiques, avec pour but d'apporter un soutien ciblé.
- Toute forme de travail des enfants est inacceptable et 14 % est une proportion beaucoup trop élevée. Cependant, nous pensons que les systèmes en place aujourd'hui ne parviennent peut-être pas à identifier *tous*

les enfants en situation de travail des enfants. Cela peut s'expliquer par la complexité de l'identification du travail des enfants dans le contexte des communautés rurales, ainsi que par le manque relatif de maturité de certains de ces systèmes, qui sont mis en place à un rythme rapide et à grande échelle. À mesure que les systèmes gagnent en maturité, ils parviennent à mieux identifier les cas, les relais communautaires deviennent plus expérimentés, sont mieux formés et appuyés, la confiance grandit au sein de la communauté et les familles ont le sentiment qu'elles peuvent être plus honnêtes dans leurs réponses.

- L'objectif de ces systèmes est d'identifier les enfants vulnérables, afin de leur apporter l'aide nécessaire. Il est donc important de ne passer à côté d'enfants qui ont besoin d'aide. Il convient d'intensifier la formation des relais communautaires et d'améliorer les techniques d'enquête, en particulier dans les systèmes récents ou en expansion rapide, afin de s'assurer qu'ils identifient correctement tous les enfants astreints au travail des enfants. Cela pourrait conduire à une augmentation des taux d'identification à l'avenir. Identifier le travail des enfants est la première étape de la lutte contre ce fléau. Ne rien manquer, alors que nous savons qu'il existe, est beaucoup plus préoccupant.

### 352,626 enfants, leurs familles ou leurs communautés ont bénéficié d'un soutien

- 352 626 enfants, leurs familles ou leurs communautés ont bénéficié d'une aide dans le cadre de ces systèmes. Ce chiffre est nettement supérieur au nombre d'enfants victimes du travail des enfants (145 641), car les activités de soutien sont souvent menées à l'échelle de la famille ou de la communauté (comme la construction d'une nouvelle école) et profitent donc à beaucoup plus d'enfants que ceux identifiés comme victimes du travail des enfants.
- L'objectif de ces systèmes est de fournir un soutien à tous les enfants vulnérables. En 2022, 61 % des enfants identifiés comme travailleurs avaient reçu une aide. Il peut s'écouler un certain temps entre l'identification d'un enfant ayant besoin d'aide, le choix des activités qui profiteront le plus à l'enfant et à sa famille et la mise en place de ces activités. Toutefois, des efforts sont faits pour apporter un soutien à tous les enfants identifiés, et ce, le plus rapidement possible.
- Parmi les exemples de soutien qui peuvent être apportés pour aider les enfants à sortir du travail des enfants, on peut citer l'aide à la famille pour couvrir les frais scolaires (uniformes et livres), l'aide à l'obtention de certificats ou extraits de naissance (nécessaires pour accéder à l'enseignement secondaire en Côte d'Ivoire), l'investissement dans les infrastructures éducatives, le soutien au développement d'activités alternatives génératrices de revenus pour les ménages de producteurs de cacao et la sensibilisation aux dangers du travail des enfants.

### Les membres d'ICI soutiennent les acteurs locaux et nationaux pour renforcer la prévention et la réponse au travail des enfants et au travail forcé.

- 76% des membres d'ICI soutiennent les autorités locales et nationales pour renforcer la prévention et la réponse au travail des enfants et au travail forcé, et 78% soutiennent les ONG locales, les communautés et les organisations d'agriculteurs.
- 49% des membres d'ICI partagent des données avec les autorités nationales. Le Ghana et la Côte d'Ivoire disposent tous deux de systèmes permettant de suivre le travail des enfants au niveau national dans de nombreux secteurs. De nombreux efforts et progrès ont été réalisés par toutes les parties prenantes au cours des dernières années pour s'assurer que les systèmes mis en œuvre par d'autres puissent alimenter

en données ceux gérés par les autorités nationales. Nous nous attendons à ce que ce pourcentage augmente rapidement au cours des prochaines années, à mesure que le partage des données deviendra plus facile.

- Le travail des enfants et le travail forcé sont des problèmes complexes qu'aucun acteur ne peut résoudre à lui seul. Toutes les parties, l'industrie du cacao et du chocolat, les gouvernements, les organisations de la société civile et les producteurs eux-mêmes ont un rôle à jouer. Il est essentiel que tous travaillent ensemble. Il est vraiment positif de voir que cela est en cours.



707,925

ménages sont couverts en Afrique de l'Ouest



14%

des enfants couverts par ces systèmes sont identifiés comme étant en situation de travail des enfants



352,626

enfants, leurs familles ou leurs communautés ont bénéficié d'un soutien